

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Septembre 1873.

Bulletin politique.

N'est-il pas singulièrement instructif de voir, à ce moment suprême pour les destinées de la France, tous les courants révolutionnaires confluer par une pente naturelle et tendre au même point ?

Depuis 89, la Révolution a coulé à pleins bords dans notre société française, sous toutes les formes de gouvernement. La monarchie, l'empire et la république ont été pareillement révolutionnaires. Tout cela, en fin de compte, a abouti à l'invasion et à la Commune. Le pays était perdu. On s'est mis à vivre tant bien que mal du provisoire. Ce régime est devenu impossible. Il faut maintenant refaire à la France un avenir.

Dans cette nécessité qui s'impose à tous de fonder un établissement définitif, deux grands partis sont en présence : l'un veut la monarchie, l'autre la république. Entré les deux flottes la masse des conservateurs indécis, les uns qui craignent la monarchie par préjugé d'éducation, les autres qui s'en tiennent à la république par peur d'une réaction violente.

Toutes les forces révolutionnaires se liquent contre la monarchie. Non-seulement les républicains, mais les impérialistes et les anciens monarchistes libéraux font obstacle au rétablissement de la royauté.

Les trois hommes qui représentent le mieux comme chefs de parti les trois formes de la Révolution, sous lesquelles la France a vécu en ce siècle, monarchie constitutionnelle, empire démocratique et république socialiste, sont aujourd'hui les chefs de la conjuration anti-monarchique. MM. Thiers, Rouher et Gambetta, malgré toutes leurs dissidences, se trouvent forcément alliés, parce qu'ils forment ensemble la puissance

collective de la Révolution contre la royauté traditionnelle.

Cette ligue, qui atteste un suprême effort, annonce aussi une solution.

Si la république triomphe par la triple alliance des libéraux, des impérialistes et des radicaux, c'est la Révolution qui triomphe avec elle. Quelle autre cause pourrait unir des partis si profondément divisés, que l'affinité des principes révolutionnaires, dont chacun d'eux est une expression diverse ?

La monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe représente la Révolution modérée ; l'empire a été la Révolution organisée ; le radicalisme sera la Révolution désordonnée. Ces trois partis ont un terrain commun sur lequel ils peuvent s'unir ; ils ont à défendre le même principe d'origine ; leur cause est commune, celle de la Révolution.

La monarchie, représentée par l'héritier légitime des anciens rois, doit également rallier à elle non-seulement les légitimistes qui lui appartiennent de cœur, mais tous les honnêtes gens des divers partis qui ont cru soit à l'empire, soit à la république sans adhérer à la Révolution.

La situation est nette. Les partisans sincères de la monarchie constitutionnelle ou de la république conservatrice, voient maintenant où va leur chef, M. Thiers, qui a personnifié l'une et l'autre ; de même ceux de l'empire n'ont plus à se faire d'illusion sur les tendances du parti bonapartiste. M. Thiers, en allant jusqu'au bout de ses théories, et M. Rouher en jetant le masque, se sont rencontrés avec M. Gambetta, leur trait-d'union naturel : ils sont, à trois, toute la Révolution.

De l'autre côté est l'ordre avec le représentant du principe d'autorité et des autres principes sociaux.

En face de la coalition républicaine, le choix des conservateurs est facile. Ils voient que la république est défendue par le concours d'hommes que tout, sauf la cause révolutionnaire, divise, qui vont de M. Thiers à Barodet, enveloppant dans leur alliance Sedan et la Commune ; ils peuvent apprécier cette république. Resteront-ils républicains

en pareille compagnie, ou bonapartistes à de telles conditions ? S'ils sont vraiment conservateurs, ils iront à la monarchie.

La question n'est pas seulement entre la république et la monarchie, elle est entre la révolution et l'ordre. La Révolution se trouve du côté de la république, donc l'ordre est avec la monarchie.

De même que la république est aujourd'hui la ligue de tous les révolutionnaires, de même la monarchie doit être l'union de tous les conservateurs.

Les mêmes concessions que les révolutionnaires de tout parti, libéraux, impérialistes ou radicaux, font en ce moment à la république, pour empêcher une restauration monarchique, les conservateurs les doivent faire à la monarchie, pour en faciliter le rétablissement.

Que ceux-ci aient au moins la sagesse d'accepter le roi comme M. Thiers accepte maintenant Barodet, comme Duportal accepte M. de Rémusat, et comme M. Rouher accepte les uns et les autres. Faisons trêve aux opinions particulières, aux discussions oiseuses. Que les députés de la droite s'entendent à proclamer d'abord la monarchie, comme ceux de la gauche s'entendraient pour la république. Le reste s'arrangera ensuite avec le roi.

Arthur LOUH.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée de Berlin au *Journal de Paris* :

« Berlin, 13 octobre.

» Nulle part en Europe on ne suit les affaires de France avec une attention si soutenue et surtout si intéressée que dans nos cercles officiels et chez les partis dévoués à la chancellerie. Déjà plusieurs fois je vous ai signalé les vœux formés à ce sujet. On ne voudrait voir à aucun prix, à la tête des affaires de France, Henri V renforcé par le concours des princes d'Orléans et de leurs partisans. Je ne saurais vous décrire la satisfaction extrême que M. Thiers, en se mettant à la tête du parti anarchique, a causée dans le camp bismarkiste. Il peut aller de l'avant avec Gambetta, Naquet : les plus ar-

dentes sympathies de nos gallophobes le soutiendront, le suivront avec intérêt dans tout ce qu'il tentera pour faire échouer la Monarchie.

» Il en est absolument de même à l'égard de M. Rouher avec son manifeste bonapartiste. Vous vous rappelez les efforts de nos officiers en faveur du rétablissement de Napoléon III pendant et peu après la guerre. Thiers, Gambetta, Napoléon IV, voilà les souverains et dictateurs que tous nos nationaux libéraux et conservateurs, tous les serviteurs zélés de la chancellerie souhaitent à la France. Si jamais le proverbe a dit vrai, c'est le cas maintenant : MM. Thiers, Rouher, Gambetta et autres travaillent pour le roi de Prusse dans ce moment suprême où se décident les destinées de la France.

» Je ne m'explique cet aveuglement que par la persistance des Français de ne pas s'occuper de ce qui se passe dans les autres pays. Qu'ils apprennent donc l'allemand et lisent nos journaux les plus influents, ils verront que je n'exagère pas. La France est dans une position critique ; grâce à Napoléon III et à Gambetta, elle est momentanément descendue du rang qu'elle occupait jadis. Aujourd'hui, il ne sert à rien de le nier, c'est l'Allemagne bismarkiste qui est l'Etat le plus puissant et le plus jaloux de conserver la position acquise. C'est dans cette intention qu'elle désire voir la France se débattre dans la Révolution et le désordre final.

» Vous vous rappelez bien que M. de Bismark a dit : « Nous nous garderons bien d'imposer un gouvernement à la France. » Il faut retourner la phrase, le chancelier voulait dire : « Nous ne voulons pas de gouvernement établi pour ce pays, parce que sa régénération générerait notre essor. » En 1815, la Restauration a sauvé l'intégrité de la France. En 1871, si, au lieu d'avoir abandonné tout à l'ambition et aux intrigues de M. Thiers, on avait proclamé la Monarchie à Bordeaux, vous auriez sauvé Metz au moins.

» Si vous conservez la République, vous aboutirez probablement à l'Empire, et nous

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES GRANDS PROCÈS MILITAIRES

MICHEL NEY.

DEUXIÈME ARTICLE.

(Suite et fin.)

Le duc de Wellington disait encore que le jour de la remise de la capitale aux alliés, le 6 juillet, le maréchal Ney avait quitté Paris avec un faux nom et un faux passeport ; l'aurait-il fait, ajoutait-il, s'il s'était cru couvert par les termes de la capitulation contre d'autres mesures de sévérité que celles des généraux en chef alliés ?

La cour des pairs, interprétant ainsi le sens et le texte de la capitulation de Paris, rejeta le moyen préjudiciel invoqué par la défense et s'ajourna au 23 novembre.

A cette seconde audience, sur les instan-

ces des défenseurs tendant à obtenir un délai pour assigner les témoins à décharge, la chambre rendit un jugement qui fixa définitivement l'ouverture des débats au 4 décembre.

Quatre audiences furent donc consacrées au procès.

Pendant les débats, le maréchal Ney fit preuve d'une incompréhensible et impardonnable faiblesse.

Il laissa d'abord la défense s'égarer dans de puériles chicanes de procédure, et il alla jusqu'à autoriser ses avocats à invoquer en sa faveur le traité du 20 novembre.

Ce traité, en détachant Sarrelouis (lieu de sa naissance) du territoire français, donnait au maréchal la qualité d'étranger et par conséquent devait le placer hors des atteintes de la loi française. Cette misérable argumentation fut accueillie par les murmures de l'auditoire, et provoqua de la part de M. le procureur général Bellart une interruption :

« Avant, dit-il, que les défenseurs s'engagent dans de nouveaux raisonnements ab-

solument étrangers au fait de l'accusation, je dois éviter un scandale de plus dans ces pénibles discussions ; nous sommes Français, ce sont les lois françaises seules qu'il faut invoquer. . . . »

M^e Dupin insista sur l'argument, tout en faisant cette réserve que le maréchal restait toujours Français de cœur et d'intention.

Un mot malheureux de l'accusé compléta l'impression fâcheuse produite par cet accident d'audience :

Ney, après avoir affirmé qu'il voulait rester Français, ajouta :

« Je suis accusé contre la foi des traités, et l'on ne veut pas que je les invoque ! Je fais comme Moreau : j'en appelle à l'Europe et à la postérité ! »

Le souvenir de Moreau était le dernier que Ney eût dû évoquer en de pareilles circonstances.

Jusqu'ici, nous n'avons eu qu'à enregistrer la faiblesse et l'insuffisance des moyens

de défense ; Berryer fils, en apparaissant à la dernière heure de ce procès, vint en colorer le dénouement par l'éclat de sa jeune parole déjà pleine d'autorité, et ajouter une des plus belles pages de l'éloquence moderne à cette triste page d'histoire.

Le 6 décembre, à 5 heures, les débats étaient terminés : l'accusé, les témoins et le public se retirèrent et la cour resta en séance.

Vers minuit, l'audience publique fut reprise, et le maréchal Ney ayant été introduit de nouveau, le président lut l'arrêt de la Cour :

« La Chambre, après en avoir délibéré, attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que Michel Ney, maréchal de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, ex-pair de France, est convaincu d'avoir, dans la nuit du 13 au 14 mars 1815, reçu plusieurs des émissaires de l'usurpateur ; d'avoir, ledit jour 14 mars, lu, sur la place publique de Lons-le-Saulnier, département du Jura, à la tête de son armée, une proclama-

avons toutes les garanties désirables que jamais, au grand jamais, vous ne nous enlèverez l'Alsace-Lorraine. Au contraire, vous pourrez perdre encore d'autres provinces et même l'Algérie. La Monarchie est votre seule sauvegarde : vos adversaires les plus acharnés le disent tous les jours à qui veut l'entendre.

» Continuez à vous débattre dans l'instabilité. Pendant ce temps, nous aurons pu nous consolider en Alsace-Lorraine. Si ce n'était la politique anti-religieuse et insensée de M. de Bismark, la population des campagnes serait déjà suffisamment gagnée. Les intérêts matériels du pays n'ont pas souffert par l'annexion. Quoique plusieurs branches de l'industrie aient perdu, le plus grand nombre a gagné. Les fabriques de l'Alsace-Lorraine se sont conquises bien vite des débouchés en Allemagne. De plus, le gouvernement fait énormément travailler aux reconstructions des villes bombardées, aux forts, aux lignes ferrées, etc.

» M. de Bismark, après s'être fait désirer, comme d'habitude, a enfin annoncé qu'il accompagnera son empereur à Vienne le 22 de ce mois. Soyez certains que ce déplacement de M. de Bismark n'est pas dans l'intérêt de la France, ni dans celui de l'Autriche. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus long. »

Chronique générale.

Paris-Journal expose ainsi les plans des révolutionnaires et de leur général en chef, M. Thiers :

« M. Thiers veille avec une ardeur de plus en plus fiévreuse. Lui aussi excite ses troupes et ne veut entendre parler que de la République avec lui, par lui et pour lui.

» Hier soir, il a déclaré à ses amis qu'il consentirait à recharger sur ses épaules le fardeau écrasant de la présidence de la République, qui, selon lui, ne peut être supporté par aucun autre.

» On voit, d'après cela, que M. Thiers fait singulièrement bon marché de la combinaison relative au maréchal Mac-Mahon, et à laquelle, en tout cas, nous persistons à penser qu'une majorité considérable demeurerait acquise, si les circonstances la font mettre aux voix.

» M. Thiers et la gauche, qui, désormais, lui obéit tout entière, se rapprochent sensiblement de l'idée d'un plébiscite. Selon eux, les quatre élections du 12 octobre constituent déjà un véritable plébiscite contre la monarchie. Selon eux, un plébiscite ne pourrait donner que la République, et la réponse du suffrage universel si la triple question : monarchie, empire ou république était posée, serait : république, infailliblement. Donc, le plébiscite n'a rien qui leur déplaise, à la rigueur. »

Le correspondant particulier du Scotsman, d'Edinburgh, lui écrit de Londres :

tion tendant à exciter les troupes à la révolte et à la défection ; d'avoir, immédiatement après, donné l'ordre de se réunir à l'ennemi ; et d'avoir lui-même, à la tête de son armée, effectué cette défection ;

» Qu'il est, en conséquence, convaincu du crime de haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'Etat, dont le but était de détruire ou de changer la forme du gouvernement et l'ordre légitime de succession au trône.

» Le déclare coupable des crimes prévus par les articles 77, 87, 88 et 102 du Code pénal ; 1^{er} et 5 du Titre 1^{er} de la loi du 24 brumaire an 5, et 4^{er} du Titre du même code.

» En conséquence, faisant application desdits articles, condamne Michel Ney, maréchal de France, à la peine de mort, et aux frais du procès.

» Ordonne que l'arrêt sera exécuté, conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1793, à la diligence des commissaires du roi. »

Trois jours avant le prononcé de la sen-

« Dans la question du rétablissement de la monarchie en France, il y a des bâtons dans les roues. L'une des influences les plus importantes, agissant en ce moment à Versailles, est celle qui est exercée directement contre le comte de Chambord et indirectement en faveur du prince Napoléon. Il n'est pas extraordinaire que Victor-Emmanuel désire voir son gendre gouverner la France, surtout quand le gendre est selon son cœur sous tant de rapports ; mais on saisit moins pourquoi M. de Bismark souhaite avec plus d'ardeur encore que le fait s'accomplisse.

» Tel est néanmoins le cas, j'en suis certain, et les preuves qui m'en ont été fournies sont si concluantes que je regrette de n'avoir pu obtenir l'autorisation de les publier. »

M. Delouche fait ainsi un assez triste tableau de la vie à Paris :

« Bien des choses sont obscures dans la situation actuelle, mais il en est une plus claire que le soleil : la misère monte ! Plus de confiance, partant plus d'affaires, à moins qu'il ne faille donner ce nom aux tripotages de la Bourse. Toutes les branches de notre commerce et de notre industrie sont dans la stagnation la plus complète, si ce n'est en plein naufrage.

» A Paris, pour ne parler que de cette capitale de la France et de la civilisation, ouvriers, boutiquiers et fabricants jettent les hauts cris, et non sans raison, à considérer uniquement la gêne dont ils ont à souffrir.

» Les rues sont balayées et entretenues comme d'ordinaire, il est vrai ; mais excepté dans certains quartiers où règne le va-et-vient des touristes étrangers, le gaz ne brille dans les magasins que pour éclairer des patrons consternés et des commis désœuvrés. Le nombre des gens sans travail, sans emploi, est presque incalculable. S'endette qui peut ; et qui a de l'argent par devers soi, le garde en vue des éventualités futures.

» Les quartiers populeux renferment assez de calamités pour navrer de compassion ceux qui pourraient être les plus sévères envers leurs habitants. Les hôpitaux regorgent de poitrinaires et de pauvres êtres que les nécessités de la vie non satisfaites conduisent lentement à la mort.

» En un mot, le noir spectre de la faim plane au-dessus de nos monuments et de nos décors de monuments. Viennent les rigueurs de l'hiver — nous y touchons déjà — et le mal débordera comme un fleuve aux eaux putrides.

» Tels sont les bienfaits de la République, et c'est de cette manière qu'elle ajoute chez nous aux désastres publics des ruines privées lamentables. Essayer de la justifier, serait aussi difficile que de vouloir prouver à des voyageurs surpris par les loups et éperdus de terreur, que les loups sont des animaux très-inoffensifs. L'expérience du passé est là, et quoi qu'on dise, la république et les écus ne suivront jamais la même route.

tence, le maréchal Ney avait été conduit de la prison de la Conciergerie au palais du Luxembourg, où il occupait une chambre sous les toits.

Ce fut là que M. Cauchy, le secrétaire archiviste de la pairie, vint, le 6 décembre, lui signifier son arrêt. Il en écouta la lecture insouciant et calme, et comme M. Cauchy lui énumérait ses titres : « — Passez, passez, monsieur, reprit-il, et dites tout simplement : Michel Ney, et bientôt un peu de poussière. »

Sachant qu'il allait mourir, il demanda à voir les siens.

Le lendemain, à cinq heures du matin, la maréchale et ses enfants pénétrèrent auprès du prisonnier.

Ce fut une lugubre matinée pour la famille de la Moskowa que celle où la femme, la belle-sœur et les fils du condamné lui firent leurs derniers adieux.

Ces drames déchirants sont tous les mêmes, et au milieu de ces douleurs, l'histoire ne doit intervenir que pour les consi-

» Si nous n'avons pas l'habitude de prêter les grandeurs de la pièce de vingt francs ou du billet de banque, nous pensons cependant que chacun a le droit de vivre. »

PROCÈS DE M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION
DUC D'AUMAËLE.

Audience du 17 octobre.

La première partie de l'audience est loin d'être à l'avantage du maréchal.

On lui demande quelles communications il a tenté d'établir avec l'extérieur et le gouvernement de la défense.

Le maréchal ne peut rien répondre.

On lui demande pourquoi il n'a pas chargé le général Bourbaki, qui sortait de la place, de se mettre en relations avec le gouvernement de la Défense.

Bazaine répond que le général Bourbaki allait voir l'impératrice, il était donc impossible qu'il entretint aucune relation avec le gouvernement de Tours.

Interpellé sur la convention qui devait être passée avec l'ennemi, il repousse l'idée d'avoir promis de soutenir par les armes la convention conclue avec les Prussiens. Son but était surtout d'obtenir un armistice pour assurer l'ordre.

Il persiste à dire que le gouvernement de la Défense n'existait pas pour lui.

— Mais la France existait toujours, répond textuellement le duc d'Aumale.

La seconde partie de l'audience est consacrée à la lecture des rapports présentés par les différents chefs de corps à la réunion du 10 octobre.

Le président demande au maréchal pourquoi il n'a pas parlé à ses chefs de corps des pourparlers qu'il avait eus avec le sieur Régnier.

Le maréchal répond qu'il n'a pas voulu engager la responsabilité de ses lieutenants.

Le président lui demande si, en résumé, tous ses actes ont eu pour mobile le salut du pays et l'honneur de son armée.

Le maréchal, avec le plus grand calme : — « Oui, absolument. Assiégé par une nombreuse armée, représentant un pays sans gouvernement régulier, je me suis trouvé dans une situation unique dans l'histoire. »

A propos de la mission donnée au général Boyer pour Mastings, le président demande au maréchal s'il espérait vraiment que l'impératrice allait le relever, lui et les officiers de l'armée assiégée sous Metz, de son serment de fidélité.

Le maréchal répond vaguement.

L'impression produite sur l'auditoire est encore plus fâcheuse que précédemment.

Audience du samedi 18 octobre.

L'audience s'ouvre à une heure. Dans la tribune,

derrière le maréchal, on se montre, avec quelque surprise, M. Jules Ferry.

Le duc d'Aumale. — J'ai à vous demander, monsieur le maréchal, quelques explications sur la mission que, par votre ordre, le général Boyer a remplie, à Londres, auprès de l'impératrice. Des démarches, en faveur de Metz, furent tentées par la souveraine exilée auprès du quartier-général prussien. Le greffier va donner lecture de la dépêche que vous a envoyée, à ce sujet, le 24 octobre, le prince Frédéric-Charles.

M. le greffier Alla donne lecture de cette dépêche déjà citée dans le rapport. Dans cette dépêche, M. de Bismark charge le prince Frédéric-Charles d'informer Bazaine que l'impératrice a fait de grands efforts en faveur de l'armée de Metz, mais que le roi de Prusse ne se prêterait pas à des négociations qui pourraient ne pas être acceptées par la nation française.

D. Le jour où vous avez reçu ce télégramme, en avez-vous donné connaissance à vos chefs de corps ?

Le maréchal. — Oui, monsieur le président.

D. Et c'est à la suite de cette dépêche que le général Changarnier alla au quartier-général allemand proposer certaines conditions qui ne furent pas acceptées ?

R. Oui.

D. Puis vous avez envoyé le général de Cissey auprès du chef d'état-major allemand pour lui demander les conditions qui lui seraient faites à l'armée dans le cas d'une capitulation. Il a été répondu au général que les conditions seraient celles imposées au maréchal de Mac-Mahon à Sedan ?

R. Parfaitement.

D. Vous n'avez pas gardé copie du protocole de ces conventions ?

R. Non.

D. Les conditions que vous indiquaient l'ennemi étaient fort dures. Ne vous êtes-vous pas demandé alors, M. le maréchal, si, conformément au règlement qui ordonne au commandant de place de se souvenir que de la reddition avancée ou retardée d'un seul jour peut dépendre le salut du pays, vous ne deviez pas tenter un dernier effort contre l'ennemi ?

R. Cela était impossible. Nous avons depuis quelques jours un temps épouvantable. Du reste, c'était bien mon intention et divers témoins l'affirmeront aux débats.

D. Vous n'avez rien tenté, monsieur le maréchal, pour le démantèlement des forts ni pour la destruction des armes ?

R. Je craignais, en prenant une pareille mesure, d'appeler sur la ville et les habitants les rigueurs de l'ennemi. Je supposais que Metz resterait à la France, et d'ailleurs je n'avais pas le temps de faire rien de semblable.

M. le duc d'Aumale arrive maintenant à la question des drapeaux.

D. Je n'ai pas à vous faire remarquer, monsieur le maréchal, que nulle gloire militaire n'est plus grande que celle qui s'attache aux armes françaises, et que jamais nos soldats n'ont laissé entre les mains de l'ennemi un seul de nos victorieux drapeaux. Quelles mesures, lors de la capitulation, avez-vous prises relativement à ces glorieux emblèmes ?

C'était un endroit sombre, triste, isolé, qui semblait plus triste et plus sombre encore par cette froide matinée d'hiver.

Le peloton d'exécution attendait là le maréchal Ney.

L'officier s'étant approché pour lui bander les yeux, Ney refusa, et posant sa main sur sa poitrine, il prononça, le front haut, ces paroles connues de tous : « Soldats, droit au cœur... »

La mort du maréchal Ney éveille dans la pensée mille sentiments contradictoires, et si l'on plaint l'homme, si l'on admire le soldat, l'on blâme et l'on méprise ce favori de deux souverains, qui se montra aussi indigne de leur confiance qu'ingrat après avoir reçu leurs bienfaits.

Ney fut donc deux fois coupable : l'empereur abandonné, la royauté trahie alors qu'elle se confiait si franchement et si loyalement à lui, après l'avoir accueilli avec noblesse et bonté, son passé politique obscurcissant l'éclat de son passé militaire, don-

nouvelle (suite). — Les Ecoles primaires de Morcoez (Landes). — Crustacés comestibles de nos côtes : le Homard. — Histoire d'un naturaliste (fin). — On se cherche, on se fuit. — Activité de l'esprit. — Instinct ou raisonnement? — Enterrement d'un génie.

N° 39.—Les Moulins à Pompéi. — La Main malheureuse, nouvelle (suite). — Mes amis inconnus. — L'Ivrogne. — Nourriture de l'éléphant. — Les Ardennes (suite). — Un Aquarium microscopique (suite).

Gravures.

N° 36. — L'Attente, par Billet (Salon de 1872; Peinture). — Lampe de bronze, dans le Dôme de Pise. — Pirogue de course au Cambodge. — Jeune plante d'Arnica.

N° 37.—Bords du Teverone (Anio). — Figuier sycamore sur la place Esbeykeh, au Caire. — Magasin gholde. — Canot en écorce de bouleau des Toungouses de l'Amour central.

N° 38.—Retour du pèlerinage, par Jules Salles (Salon de 1872; Peinture). — Le Homard. — Les

Funérailles d'un génie, tableau attribué au Pous-sin (Musée de Vienne).

N° 39.—Une Boulangerie à Pompéi, d'après une photographie. — Les Ardennes: Camp de bûcherons; Essartage (2 grav.) — Un Aquarium microscopique (fig. 8, 9, 10 et 11).

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.
Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode,

les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 80	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . .	800	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	»
4 1/2 % jous. mars.	83	»	1	Soc. gén. de Crédit industriel et . . .	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	435	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	355	»	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	383 75	1 25	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	585	»	32 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 55	»	45	Charentes, 400 fr. p. j. août.	357 50	7 50	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	93	»	40	Est, jouissance nov.	508 75	»	1 25	Orléans	270	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	900	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	276	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	»	25	Midi, jouissance juillet.	1005	7 50	»	Est	270 25	»	»
— 1865, 4 %	442 50	8	»	Nord, jouissance juillet.	820	5	»	Nord	279 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	284 50	4 50	»	Orléans, jouissance octobre.	510	7 50	»	Ouest	270 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247 50	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	905	»	»	Midi	273	»	»
Banque de France, j. juillet.	4300	»	»	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	690	2 50	»	Deux-Charentes	247 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	527 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	14	»	»	Vendée	225	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	5	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express,	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire, joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montrevil-Bellay.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Nommée LE MOULIN, Sise près le canal de la Dive, commune d'Antoigné,

Consistant en maison d'habitation et d'exploitation, bonnes terres et prés, en un seul tenant, d'une contenance d'environ 17 hectares 60 ares. Environ 500 peupliers de tous âges existent sur la propriété. Et différents morceaux de terre et vignes séparés, d'une contenance totale de 5 hectares environ, sis commune d'Antoigné. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GALBRUN, notaire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A AFFERMER Pour le 1^{er} novembre 1875, Une ferme de 47 hectares en valeur.

Le fermage, de 2,000 francs, existant depuis 27 ans, ne sera pas augmenté. S'adresser audit notaire. (419)

A LOUER Présentement, UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE D'OCCASION, QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS

de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 5 fr. d^e pour les départements 4 fr.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Maison Centrale de Fontevrault. AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevrault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

TORD-BOYAUX

Destructeur infatigable des rats, taupes, cafards, etc., GUERARD ET Cie, passage de l'Elysée des Beaux-Arts, 17, à Paris, Montmartre. Dépôt à Saumur, pharmacie PERDRAU; à Doué, pharmacie MAILLET; et dans toutes les pharmacies. — Prix : 75 centimes.

AVIS AUX DAMES
N'ACHETEZ PLUS DE PANAMA Pour 25 centim. AVEC LA PANAMINE ROZIERE
ON NETTOYE TOUTES LES ÉTOFFES AUSSI BIEN QUE LE DÉGRAISSEUR
LA PANAMINE ROZIERE se dissout dans l'eau. On peut nettoyer immédiatement.

DEPOT GENERAL chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoix, 70, PARIS

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 5, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaupaire. (235)

Musique --- CHOUDENS --- Musique
Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.
SAUMUR
A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, corne et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire. Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris. N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE, Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8^e
ABONNEMENT: Un an, 12 fr. A la librairie de E. BARASSE, rue Saint-Laud, 83, Angers. Saumur, imprimerie de P. GODET.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY
NITRATÉE ENRICHIE
POUDRETTE DE BONDY ENGRAIS RICHE DE BONDY
80 fr. en vrac à la Voirie. } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus) }
DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.
PAIEMENTS: 1^o comptant, 5/0 d'escompte; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.
AGENT GÉNÉRAL: **TH. PILTER**, 68, quai de Jemmapes, Paris.
Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.